



www.fdsea74.com

Maison de l'Agriculture – 52 avenue des Iles - 74994 Annecy Cedex 9
04.50.88.18.86

Annecy, le 23 novembre 2006

la FDSEA demande une gestion départementalisée du Plan Végétal Environnement

Motif

Publié au Journal Officiel du 12 octobre 2006, le Plan Végétal Environnement se met en place dans la précipitation.

La Haute-Savoie, ayant une faible surface de céréales et aucune zone vulnérable identifiée (hormis le plateau des eaux d'Evian), celle-ci se retrouvera une nouvelle fois exclue d'un dispositif national. La dotation pour le département est de 0,00 € !

Après les mises aux normes, les CTE, etc..., c'est un nouveau dispositif, qui montre que l'agriculture dite *de qualité* est reléguée au second rang des pouvoirs publics, préférant axer les efforts sur les zones ayant fait le choix d'une agriculture plus intensive.

Demande

Nous souhaitons que la clé de répartition des fonds PDRN pour le PVE comporte une **enveloppe départementale minimum** qui tienne compte de l'ensemble des surfaces végétales pondérées.

En effet, les enjeux identifiés par le PBE tels que la lutte contre l'érosion, la réduction des pollutions par les fertilisants concernent toutes les surfaces exploitées. Par exemple, les éleveurs doivent aussi investir dans des pulvérisateurs, aménager des aires de lavage et de remplissage de ceux-ci, etc...

Par ailleurs, les surfaces en arboriculture, horticulture et maraîchère, très concernées par le PVE, seront pénalisées en Haute-Savoie par la clé de répartition mise en place.

Le fléchage du dispositif sur un zonage type « CROPPP » au niveau de la région Rhône-Alpes ne concerne toujours pas la Haute-Savoie. Au minimum pour soutenir les producteurs spécialisés (arboriculture, horticulture, maraîchère), nous demandons une enveloppe forfaitaire.

Source : FDSEA Haute-Savoie